



Filosofi, une nouvelle loupe pour examiner les revenus

Avec 19 700 euros par personne de revenu disponible annuel, c'est-à-dire après déduction des impôts directs et réception des prestations sociales, Midi-Pyrénées se classe sixième des régions françaises en termes de niveau de vie médian en 2012. Les aires urbaines dessinent une carte des plus hauts revenus médians régionaux, tirés par leurs couronnes et banlieues. Au sein de ces aires, les niveaux de vie médians sont moins élevés dans les villes-centre et les disparités y sont plus marquées que dans leur périphérie, de par la présence d'un habitat social plus dense ou d'un parc de logements anciens voire vétustes. Avec un taux de pauvreté inférieur au niveau national, Midi-Pyrénées se situe dans la moyenne des régions françaises. Pour les 10 % des personnes les plus pauvres, la part des prestations sociales représente plus du tiers de l'ensemble des revenus avant paiement des impôts. À l'opposé, pour les 10 % les plus aisées, les revenus du patrimoine ont un poids de 30 %.

Marc Royer et Claire Boré, avec la collaboration de Guillaume Ancelin

À compter des données 2012, un nouveau dispositif, Filosofi (*source*), permet une observation du revenu disponible des ménages à un niveau territorial plus fin qu'auparavant, jusqu'à la commune. Il offre une nouvelle lecture de la carte des revenus, des inégalités et de la pauvreté monétaire. En Midi-Pyrénées, la moitié des personnes vivant dans un ménage fiscal a un niveau de vie (*définitions*) inférieur à 19 700 euros par an en 2012, soit 1 650 euros mensuels. La région se classe ainsi au sixième rang des régions de France de province. Le revenu disponible plancher des 10 % de personnes les plus aisées s'élèvent à 36 000 euros en Midi-Pyrénées, soit trois fois plus que le revenu plafond au-dessous duquel se situent les 10 % les plus pauvres (10 600 euros).

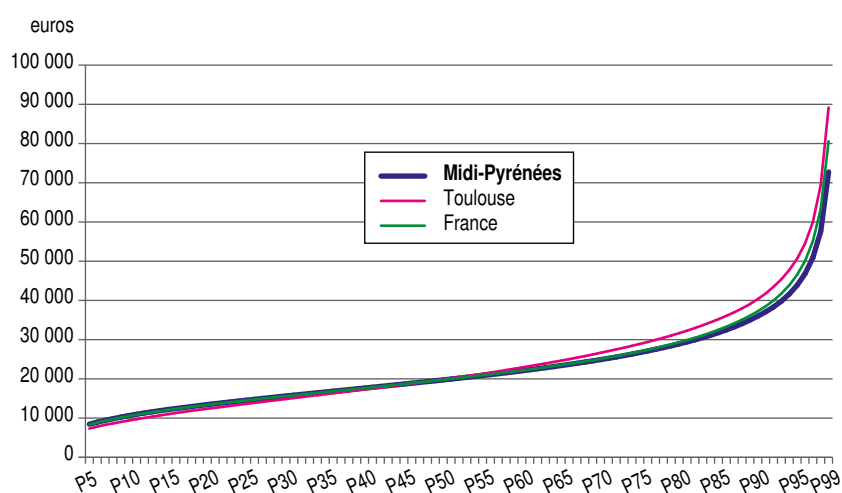
Si les politiques redistributives (versement des prestations sociales et prélèvements des impôts directs) réduisent ces inégalités, celles-ci sont encore importantes aux deux extrémités de l'échelle des niveaux de vie, en particulier dans le haut de la distribution. Les niveaux de vie s'échelonnent de

8 500 euros annuels pour les 5 % de la population la plus pauvre de Midi-Pyrénées à 72 700 euros pour les 1 % de la population la plus riche (*figure 1*). Si ces écarts sont

un peu moindres dans la région qu'en moyenne métropolitaine, ils y sont comme ailleurs plus importants au sein des grandes pôles urbains, comme Toulouse.

1 Des écarts importants de niveau de vie en haut de l'échelle

Courbe des percentiles de revenus en 2012



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

2 Un taux de pauvreté plus faible dans les couronnes des grands pôles

Indicateurs de niveau de vie et de pauvreté en 2012

	Population fiscale	Niveau de vie médian en euros	Premier décile de niveau de vie en euros	Neuvième décile de niveau de vie en euros	Taux de pauvreté (%)	Intensité de la pauvreté (%)
Grands pôles urbains	1 297 622	20 664	10 538	38 803	13,9	22,0
Couronnes des grands pôles urbains	577 555	20 810	11 935	35 282	9,8	18,6
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	94 264	18 710	10 663	31 671	13,9	19,5
Autres communes multipolarisées	197 856	18 483	10 227	32 340	15,1	20,1
Moyens pôles	175 866	18 208	10 742	31 332	16,0	19,7
Couronnes des moyens pôles	34 201	18 827	10 043	32 216	14,0	19,1
Petits pôles	147 653	17 958	11 361	33 199	16,7	20,0
Couronnes des petits pôles	15 688	19 675	10 396	31 864	11,6	19,4
Communes isolées hors influence des pôles	286 892	17 512	9 539	31 152	18,9	21,1
Midi-Pyrénées	2 827 597	19 738	10 615	35 987	13,9	21,0
France métropolitaine	62 064 538	19 786	10 503	37 236	14,3	21,0

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Des niveaux de vie plus hauts dans les grandes aires urbaines...

Les grands pôles urbains et leurs couronnes regroupent les deux tiers de la population régionale. Ils offrent des revenus plus élevés à leurs habitants : le niveau de vie médian s'y établit à respectivement 20 700 euros et 20 800 euros en 2012 (figure 2). Ces territoires résidentiels organisés autour d'un pôle principal d'emploi concentrent une part plus forte des revenus d'activité. Les niveaux de vie médians les plus élevés de la région (figure 3) se trouvent dans l'aire urbaine de Toulouse (21 700 euros), suivie par Rodez (20 300 euros), puis Albi

et Castres (19 700 euros). À l'opposé, les espaces éloignés des grands pôles urbains offrent des niveaux de vie plus faibles à leurs habitants : les moyens et petits pôles ont un revenu inférieur de 7 à 8 % à celui des grands. Dans les aires de Graulhet et Lavelanet par exemple, le niveau de vie médian n'excède pas 16 600 euros par an, ou encore 17 800 euros à Carmaux, Maubourguet, Montréjeau, Mazamet ou Decazeville, soit 2 000 euros de moins par an que la moyenne régionale. Dans les communes isolées hors influence des villes, il se situe à 17 500 euros. La plus forte part des revenus issus des pensions et retraites et celle moindre des actifs expliquent en grande partie cette situation. Dans ces territoires ruraux

toutefois, les ménages sont plus fréquemment propriétaires de leur logement, le patrimoine immobilier ou foncier n'étant pas pris en compte dans cet indicateur.

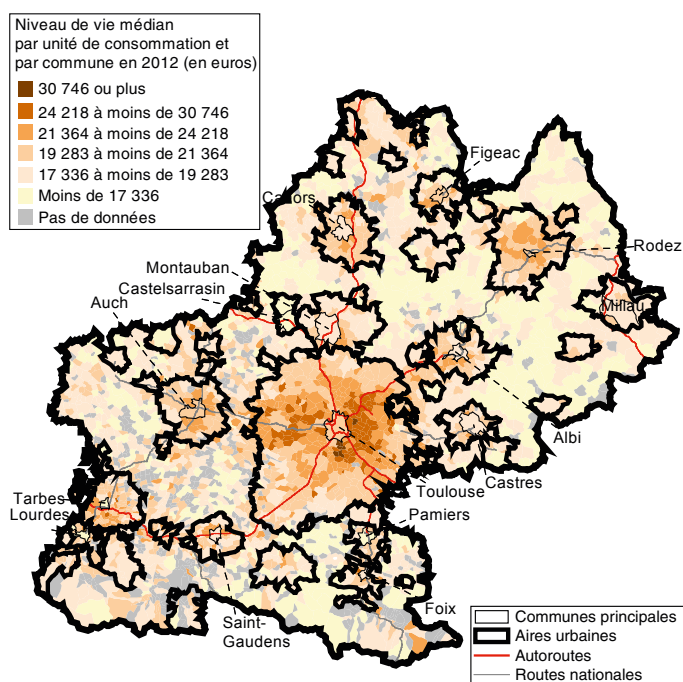
... mais des villes-centre plus touchées par les inégalités

Si les grandes aires urbaines sont les plus riches, elles concentrent néanmoins les plus fortes disparités. Ainsi, dans les villes-centre, le niveau de vie médian est généralement plus faible que dans les banlieues ou les couronnes, car abritant les populations les plus pauvres, en particulier les bénéficiaires de minima sociaux. Dans la ville-centre de l'aire urbaine de Toulouse, il est de 19 900 euros avec là encore de forts contrastes : il varie d'un plafond de 7 300 euros pour les 5 % de personnes les plus pauvres à un plancher de 89 200 euros pour les 1 % les plus riches, soit dans une fourchette de 1 à 12. Parmi les communes de plus de 100 000 habitants de France métropolitaine, Toulouse occupe le quatrième rang de celles où le niveau de vie des plus aisées est le plus haut, loin derrière Paris et Boulogne-Billancourt et juste après Lyon.

Dans la banlieue de Toulouse, le niveau de vie médian monte à 23 200 euros, pour redescendre à 21 400 euros dans la couronne. En Midi-Pyrénées, la différence entre le niveau de vie médian d'une ville-centre et celui de sa couronne ou de sa banlieue peut atteindre plus de 2 500 euros en 2012. C'est le cas notamment à Pamiers et à Auch. Seules trois grandes aires urbaines font exception : les revenus disponibles médians sont plus élevés dans la ville-centre que dans la banlieue dans les aires de Figeac et de Castelsarrasin, et que dans la couronne dans celle de Montauban.

3 Le niveau de vie médian plus élevé dans l'aire urbaine de Toulouse

Niveau de vie médian dans les territoires de Midi-Pyrénées en 2012



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Une pauvreté accrue au sein des villes et des communes rurales

En 2012, en Midi-Pyrénées, 13,9 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (définitions) qui s'établit à 990 euros par mois. Ce taux positionne Midi-Pyrénées en milieu de classement des régions, encadrée par la Lorraine (14,6 %) et la Haute-Normandie (13,5 %). Le Languedoc-Roussillon, avec lequel Midi-Pyrénées va fusionner au 1^{er} janvier 2016, est la deuxième région de métropole la plus pauvre (19,8 %), après la Corse (20,4 %).

En Midi-Pyrénées, la pauvreté est très forte dans les communes isolées en dehors de l'influence des villes : elle y touche près de 19 % de la population, soit 2 points de plus qu'en moyenne en métropole. Ces espaces abritent 10 % des habitants de la région, soit deux fois plus qu'en France métropolitaine. Les parts plus importantes des retraites et des bénéficiaires dans les revenus de ces territoires ruraux, au caractère agricole marqué dans la région, expliquent ces résultats. Ainsi

de nombreuses communes dans l'ouest de l'Ariège et dans le sud de la Haute-Garonne présentent un taux de pauvreté supérieur à 24 % ; il en est de même dans des vastes territoires hors influence urbaine dans le Tarn-et-Garonne, le Tarn et le nord de l'Aveyron (figure 4).

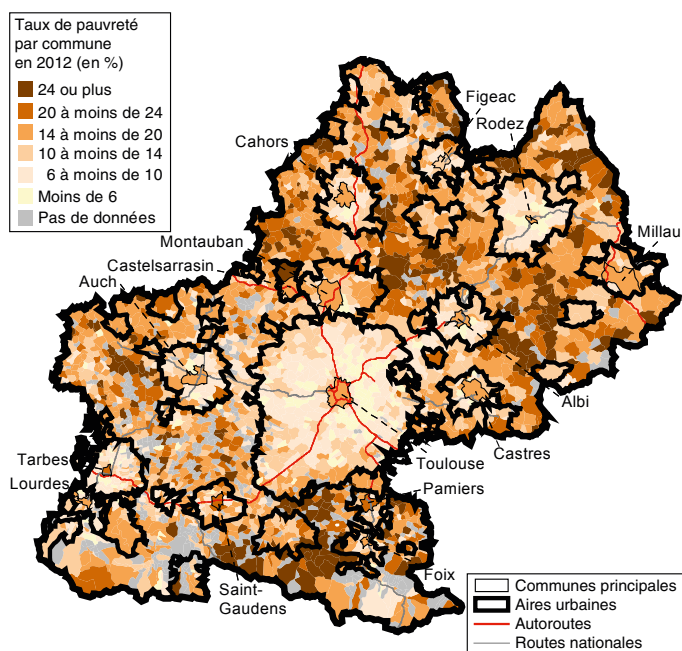
En Midi-Pyrénées, les taux de pauvreté sont ensuite les plus élevés dans les petits (16,7 %) et moyens pôles (16,0 %). En leur périphérie, avec l'homogénéisation progressive des revenus dans les couronnes périurbaines, la pauvreté devient moins présente, et ce jusqu'à cinq points de moins dans les couronnes des petits pôles.

Globalement, les petites et moyennes aires aux plus faibles revenus médians disponibles sont celles où les taux de pauvreté sont les plus forts. C'est le cas à Lavelanet et Graulhet où ces taux dépassent les 22 %. Suivent Carmaux, Maubourguet, Montréjeau, Mazamet ou Decazeville avec des taux de pauvreté compris (entre 16 et 21 %).

Dans l'espace urbain, le taux de pauvreté est généralement plus élevé dans les grands pôles que dans leurs couronnes. Mais ce phénomène est moins marqué en Midi-Pyrénées (respectivement 13,9 % et 9,8 %) qu'en moyenne en France métropolitaine (respectivement 16,1 % et 8,8 %). Au sein des grands pôles urbains de la région, les disparités sont en effet plus fortes entre les villes-centre, qui concentrent là aussi la pauvreté, et leurs banlieues, qui sont plus aisées qu'en moyenne en métropole. Ainsi, le taux de pauvreté est deux fois plus élevé dans la ville-centre qu'en banlieue dans le pôle toulousain (18 % contre 8 %), dans celui de Pamiers (22 % contre 11 %) ou encore de Montauban (19 % contre 10 %). C'est aussi le cas à Albi, Auch, Castres, Pamiers et Saint-Gaudens. Seule la grande aire urbaine de Castelsarrasin fait exception avec un taux plus élevé en banlieue (24 %), même si la ville-centre n'est pas épargnée non plus (18 %). Dans les grands pôles urbains, non seulement la pauvreté est très présente mais de surcroît les pauvres y sont plus pauvres que sur d'autres territoires. L'intensité de la pauvreté (*définitions*) permet d'apprécier à quel point le niveau de vie des personnes pauvres est éloigné du seuil de pauvreté. En Midi-Pyrénées, comme dans l'ensemble de la France métropolitaine, la moitié des personnes en situation de pauvreté dans les grands pôles urbains vivent avec moins de 772 euros par mois, soit un revenu inférieur de 22 % au seuil de pauvreté. Un habitat social plus dense, un centre-ville ancien voire déclassé ainsi que la présence parfois plus marquée d'étudiants (pour ceux qui font des déclarations fiscales seuls) expliquent en grande partie cette situation. La pauvreté y concerne en premier lieu les personnes vivant en famille monoparentale (taux de 29,5 %), les jeunes de moins de 30 ans (24 %), les hommes seuls (18 %) et les femmes seules (17 %).

4 Une pauvreté accrue au cœur des grands pôles urbains comme dans les territoires isolés

Taux de pauvreté en Midi-Pyrénées en 2012



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Une lecture des territoires à travers les composantes du revenu

En Midi-Pyrénées, 63 % du revenu (avant paiement des impôts) provient des salaires, traitements ou allocations chômage en 2012. C'est 4 points de moins qu'au niveau France métropolitaine. En lien avec une population plus âgée et un non salariat plus développé, la part des pensions (28 %) et celle des bénéficiaires (7 %) sont en revanche un peu plus fortes dans la région qu'en métropole (respectivement 26 % et 6 %). C'est aussi le cas pour la part des revenus du patrimoine (13 % contre 12 %). Les proportions de revenus issus des prestations sociales (prestations familiales, prestations logements et minima sociaux) sont quant à elles équivalentes (5 % du revenu). Enfin, les prélèvements fiscaux grèvent un peu moins les revenus disponibles des Midi-Pyrénéens (- 16 % soit un écart de 1 point). L'impact des politiques de redistribution varie selon la nature des territoires, favorisés ou pas. Ainsi en Midi-Pyrénées, au sein des grands pôles urbains et de leurs couronnes, environ 68 % de l'ensemble des revenus avant impôts sont issus des salaires, traitements et allocations chômage, contre seulement 45 % dans les communes isolées hors influence des villes. Le grèvement des impôts directs est aussi plus élevé dans les grands pôles urbains (- 17 %) et leurs couronnes (- 15 %) que dans les communes isolées (- 13 %). À l'inverse, dans les communes isolées, la part des pensions et retraites est plus élevée (38 % versus 23 à 25 % dans les grands pôles urbains et leurs couronnes), ainsi que celle des revenus issus des activités non salariées (10 % versus 6 %). La part du patrimoine y est également

supérieure de 2 points, reflétant les conditions de vie et d'activité et l'âge plus élevé des personnes résidant dans ces territoires ruraux. Au sein même des territoires sous l'influence des villes, la part des prestations sociales est plus élevée dans les pôles quelle que soit leur taille, davantage marqués par les inégalités et la mixité sociale, que dans leurs couronnes. Cette part y est de 5 à 6 %, tirée par les minima

Sources

Les statistiques présentées ici sont tirées du Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) de 2012, issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA). Ce rapprochement permet de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins. Filosofi remplace ainsi les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prisons, foyers, maisons de retraite...). Au niveau national, l'Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour les indicateurs d'inégalité de niveaux de vie et de pauvreté.

Définitions

Aire : ensemble de communes constitué par un pôle urbain (unité urbaine) et par des communes rurales ou unités urbaines (couronnes) dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou des communes attirées par celui-ci. On parle de petite, moyenne ou grande aire selon la taille du pôle d'emploi (de 1 500 à moins de 5 000 emplois, de 5 000 à moins de 10 000, 10 000 ou plus).

Ménage fiscal : ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant.

Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers et les prestations sociales reçues. À ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'UC est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Médiane du revenu disponible par UC (ou **niveau de vie médian**) : elle partage les personnes en deux groupes, la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC d'inférieur à cette valeur et l'autre moitié d'un revenu par UC supérieur.

Déciles (centiles) de niveau de vie : valeurs seuils qui, lorsqu'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 (100) sous-populations de taille égale.

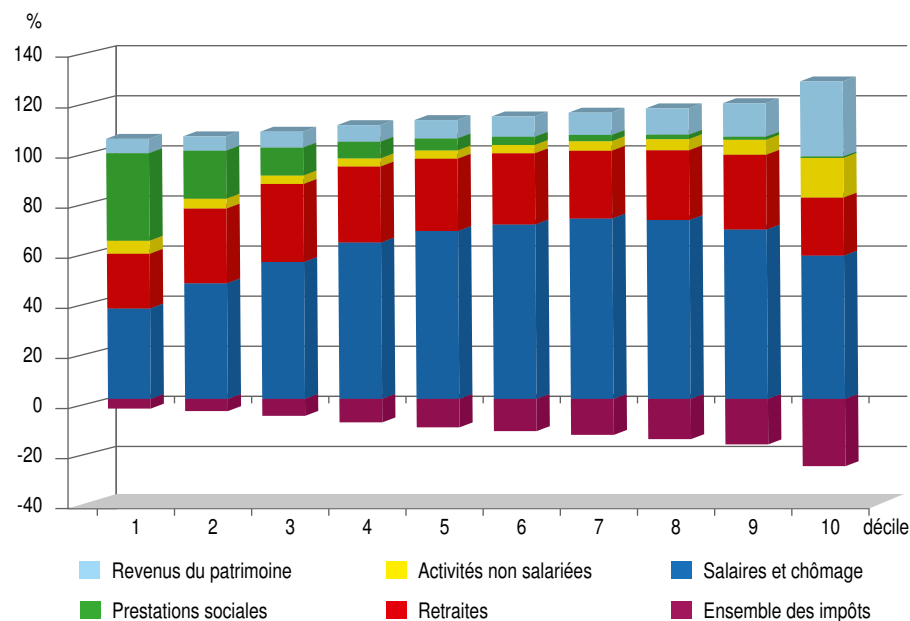
Écart interdécile : il mesure l'écart entre le revenu plancher des 10 % les plus riches et le revenu plafond des 10 % les plus pauvres.

Pauvreté monétaire : une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian en métropole (près de 990 euros par mois en 2012).

Intensité de la pauvreté : écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté.

5 Les prestations sociales constituent le tiers des revenus des plus pauvres

Décomposition du revenu disponible avant impôts par déciles de niveau de vie en 2012



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

sociaux et les allocations logement, contre 3 à 4 % dans les couronnes. Les allocations familiales sont en proportion plus importantes dans les couronnes périurbaines des grands pôles, qui attirent davantage les familles.

Un effet redistributif important

Pour les personnes les plus pauvres, le niveau de vie dépend plus fortement des prestations sociales. En Midi-Pyrénées, parmi les 10 % des personnes les plus défavorisées, l'ensemble des prestations sociales représente 35 % de l'ensemble des revenus avant impôts en 2012 (figure 5). C'est toutefois 3 points de moins qu'en France métropolitaine. La part des revenus de transfert liés au paiement des pensions et retraites est pour cette catégorie de population défavorisée plus élevée dans la région (22 % contre 18 %). Assez logiquement, le poids des revenus d'activité est, pour ces personnes, plus faible dans la région (41 % contre 45 %). L'effet redistributif est marqué dans les villes-centre des grandes aires urbaines où, pour les populations les plus pauvres, la part des prestations sociales

peut atteindre jusqu'à 52 % de leurs revenus avant impôts quand elle est de 44 % dans leurs banlieues et de 30 % dans leurs couronnes.

À l'autre extrémité de l'échelle des niveaux de vie, pour les 10 % de personnes les plus aisées, les revenus du patrimoine constituent une part bien plus importante de l'ensemble des revenus avant impôts : elle atteint 30 % dans la région, soit six fois plus que pour les 10 % des personnes les plus pauvres. En métropole, cette part est de 27 %. Et la part des revenus d'activité atteint 73 % dans la région parmi ces personnes les plus aisées. A contrario, la part des prestations sociales versées représente moins de 1 % de leur revenu avant impôts, pour l'essentiel des allocations familiales, en Midi-Pyrénées comme en moyenne métropolitaine. L'effet redistributif par les prestations sociales est complété par celui des taux d'imposition. En Midi-Pyrénées, les prélèvements fiscaux augmentent assez régulièrement pour 90 % des personnes (passant de 4 %, en moyenne, du revenu disponible pour les 10 % les moins riches à 18 % pour les plus riches) ; ils marquent ensuite un saut pour atteindre 27 % pour les 10 % les plus aisées. ■

Insee Midi-Pyrénées
36 rue des Trente-Six Points
BP 94217 - 31054 Toulouse Cedex 4

Directeur de la publication :
Jean-Philippe GROUTHIER
Rédacteur en chef :
Bruno MURA

Impression et composition :
Evoluprint
ISSN 2276-0008
© INSEE Midi-Pyrénées
Juin 2015

Pour en savoir plus :

- « Les inégalités de revenus s'accroissent avec la crise », *Insee Analyses Midi-Pyrénées*, N°17, juin 2015
- « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première*, N°1552, juin 2015

Le zonage en aires urbaines sur insee.fr, rubrique Définitions et méthodes/Zonages d'études



Insee
Mesurer pour comprendre